Problème de voisinage (chien)

Par JuliM

Bonjour,

J'aurais quelques questions concernant un problème de voisinage qui concerne un chien.

Voici le contexte :
1) Nous avons des poules, et notre enclos est délimité par du grillage qui renforce des haies pour que les poules ne puissent pas passer chez nos voisins.
2) Il y a cependant un "trou" à la jonction de deux haies, qui nous permet de voir chez nos voisins de derrière et vice-versa.
3) Nos voisins "de derrière" (au bout de notre jardin) ont un chien, et leur terrain en pente et aboutit chez nous.
4) Nous avons été cambriolés en 2016, et avons donc fait installer des caméras de surveillance aux quatre coins de la maison par souci de sécurité.

Pour ce qui est des faits :
Cette semaine, en revenant d'une course, j'ai retrouvé mes poules intactes mais terrorisées dans leur enclos (il y avait beaucoup de plumes sur le sol, elles avaient tendance à nous fuir alors que chaque jour elles nous suivent partout). Après visionnage des images enregistrées par nos caméras de surveillance pour comprendre ce qui était arrivé, nous avons vu la voisine de derrière passer en courant seule sur notre propriété et en repartir...avec son chien en laisse !
Ce n'était pas la première fois, un incident ayant déjà eu lieu en janvier (cette fois-là j'étais présente) et deux poules blessées.

Mes questions sont donc les suivantes :
- Que pouvons-nous faire pour que cela n'arrive pas une troisième fois ?
- Est-ce à nous de renforcer notre grillage, ou aux voisins de faire en sorte que leur chien ne puisse pas sortir de leur propriété?
- Et pouvons-nous aller les voir en avançant la preuve de l'enregistrement vidéo, ou le fait que Madame ne savait pas qu'elle était filmée les rend-il non valables ?

Merci d'avance.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50